

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Qui sommes-nous?	Le service de la consommation et des affaires vétérinaires
	(SCAV) agit en faveur de la santé des consommateurs et des animaux. Le SCAV est l'autorité de contrôle compétente à Genève chargée de vérifier que les dispositions de la législation sur les denrées alimentaires et les objets usuels sont respectées. Des inspections et des contrôles officiels de produits sont réalisés, en fonction des risques, à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires.
Rôle en matière de produits phytosanitaires	Le SCAV réalise des prélèvements et des analyses des denrées alimentaires vendues sur le marché genevois (producteurs, importateurs et distributeurs), afin de vérifier si les LMR (limites maximales de résidus) de l'ordonnance du DFI sur les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les produits d'origine végétale ou animale (OPOVA) sont respectées. Ceci concerne aussi bien les produits suisses, y compris GRTA, que les produits étrangers. Pour les produits suisses, le SCAV vérifie en plus si les produits de traitements identifiés dans la denrée sont autorisés pour la culture en question. Le SCAV est également l'autorité de surveillance pour les inspections dans la production primaire végétale qui comprend un volet important relatif à l'usage des produits phytosanitaires. Finalement, le SCAV contrôle également l'eau potable qui est considérée comme une denrée alimentaire. Les exigences de qualité de l'eau potable sont définies par l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).
Mesures entreprises en 2020	1a, 1b, 26b, 33a
Lien Sites internet utiles	https://www.ge.ch/organisation/service-consommation-affaires-veterinaires